

Transports aériens

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord, féliciter le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) pour ses résultats lors des élections et pour son premier discours. J'espère qu'on ne trouvera pas ma remarque désobligeante si je dis que, de ce bord-ci de la Chambre, on souhaite qu'aux prochaines élections, il reprenne sa place dans la tribune, derrière l'orateur.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Monsieur l'Orateur, si je rejette cette motion, c'est à cause de la décision prise hier par le gouvernement au sujet de Nordair ainsi qu'à cause de sa signification et de ses répercussions pour la politique gouvernementale future. Je considère que cette décision prise hier est une victoire à mon actif et à l'actif de ceux qui étaient, dès que la nouvelle a paru dans la presse, hostiles au rachat de Nordair par Air Canada. Cette décision couronne de succès tous les efforts que j'ai déployés et qu'ont déployés des groupes tels que l'Association des consommateurs du Canada qui ne voulaient pas que Nordair passe sous le contrôle d'Air Canada.

La tactique adoptée par le gouvernement en la matière est, sans doute, nouvelle et complexe. Air Canada deviendra actionnaire majoritaire de Nordair mais, à ma connaissance, cédera immédiatement ses actions au gouvernement qui les détiendra en attendant de pouvoir les revendre à un organisme non-gouvernemental dans les douze mois et ce, afin que Nordair continue à être une société privée.

Je crois par ailleurs savoir que, contrairement à ce qu'a laissé entendre le chef du parti démocratique, ces douze mois sont un objectif souhaitable et non pas une échéance définitive. Le gouvernement ne sera pas tenu de brader sous prétexte qu'il faudrait vendre dans les douze mois.

Selon moi, le gouvernement agit en fait à titre de dépositaire des actions décisives de Nordair en attendant que l'on trouve un acheteur satisfaisant autre qu'Air Canada et que l'on termine la réorganisation et la restructuration générale des services aériens régionaux dans l'est du Canada.

En procédant comme il l'a annoncé hier, le gouvernement réalise en même temps deux objectifs qu'il n'aurait pu réaliser simplement en rejetant la décision de la Commission canadienne des transports d'autoriser Air Canada à faire l'acquisition de Nordair. Quels sont ces objectifs, monsieur l'Orateur? D'une part, le groupe qui possède actuellement Nordair pourra vendre ses actions et se retirer. D'autre part, cela se ferait sans que la société Air Canada soit mêlée, directement ou indirectement, à l'exploitation de Nordair. Les actionnaires qui possèdent actuellement Nordair ont laissé entendre que s'ils ne pouvaient pas vendre maintenant leurs actions aux conditions précisées dans leur entente avec Air Canada, ils commenceraient à vendre les appareils utilisés par la société, lesquels pourraient obtenir un bon prix sur les marchés internationaux.

J'avoue que j'ai toujours été sceptique à ce propos. Je me fonde sur le fait que le permis d'exploitation consenti à Nordair impose juridiquement à la société de fournir des services précis dans les conditions arrêtées dans le permis. J'ai toujours douté que Nordair puisse tout simplement abandonner ces lignes sans être passible de sanctions aux yeux de la Commission canadienne des transports.

Toutefois, il semble clair que ceux à qui appartient Nordair n'étaient pas intéressés à garder leur capital dans la société et, s'ils ne sont pas intéressés, le fait de les maintenir en place

contre leur gré pour un certain temps pourrait entraîner une dégradation de la gestion, un déclin de l'efficacité et de la qualité du service offert par la compagnie, de même qu'une absence de dynamisme dans l'exploration de nouveaux marchés.

De même, si on rejetait tout simplement toute transaction entre Air Canada et Nordair, les groupes de capitaux privés devraient recommencer à zéro leurs efforts en vue d'acquérir Nordair. Le groupe qui domine Nordair pourrait recommencer son marchandage de plus belle, réclamant des conditions différentes de celles qui figurent dans son entente avec Air Canada. On perdrait du temps sans que ne se dissipe pour autant toute incertitude actuelle entourant l'avenir de Nordair, alors que resterait en place le groupe propriétaire de l'entreprise qui ne se consacrerait pas entièrement à son exploitation la plus dynamique et la plus rentable.

En laissant Air Canada conclure son entente actuelle avec les actionnaires de Nordair, la transaction serait menée à terme relativement tôt sur la base des conditions auxquelles les actionnaires qui en exercent le contrôle ont déjà consenti, et en acquérant les actions immédiatement par la suite, le gouvernement pourrait agir plus rapidement que cela ne serait possible autrement afin d'effectuer la vente de Nordair à d'autres groupes intéressés ou à un autre groupe intéressé du secteur privé.

La décision prise par le gouvernement et annoncée hier au sujet de Nordair fait partie de la remise à jour de la politique actuelle concernant les transporteurs aériens régionaux et nationaux. Dans la conférence de presse qui a suivi hier l'annonce de la décision à propos de Nordair, le ministre des Transports (M. Lang) a semblé laisser entendre qu'il songeait, dans le cadre de l'élaboration et de l'application de la nouvelle politique, à effectuer des changements à la structure actuelle du service sur certaines liaisons. Il a semblé dire que certaines liaisons ne seront peut-être plus assurées à l'avenir à la fois par Air Canada et par le transporteur régional, lorsque la réorganisation à laquelle il songerait serait terminée.

Je voudrais rappeler à la Chambre et au ministre la principale raison pour laquelle je m'opposais à ce qu'Air Canada fasse l'acquisition de Nordair: je ne voulais pas que les habitants de la région de Windsor et les Canadiens en général perdent les avantages qu'ils tirent actuellement du fait qu'Air Canada et Nordair se font concurrence pour offrir un meilleur service entre Windsor, Hamilton, Ottawa, et Montréal.

● (1702)

Le chef du Nouveau parti démocratique a dit il y a quelques minutes qu'Air Canada et Nordair ne se font presque pas concurrence, en quoi il se trompe gravement. En fait, ces deux compagnies se font concurrence dans le corridor le plus peuplé du Canada, c'est-à-dire entre Windsor et Montréal. A mon avis, l'acquisition de Nordair par Air Canada ne servirait pas les meilleurs intérêts des voyageurs ni du grand public.

La concurrence à laquelle se livrent Air Canada et Nordair depuis plusieurs années a entraîné un meilleur service. Elle a obligé Air Canada à se tenir sur ses gardes. Nordair a offert un plus grand nombre de vols entre Windsor, Hamilton, Ottawa et Montréal et dans plusieurs cas, ses tarifs sont inférieurs à ceux d'Air Canada. J'ai soutenu que si l'on permettait cette acquisition, les avantages nés de la concurrence disparaîtraient et qu'en général, cela desservirait les